

Fiche signalétique

Bike Shine

Section 1 Identification

Nom commercial : Bike Shine
Numéro d'identification : 6395
Synonymes: Émulsion de silicone
Description de l'utilisation du produit : Détail automobile

General Info Phone: (800) 795-9222
Numéro d'appel d'urgence 24h/24 :
+1 (800) 535-5053

Fabriqué par :
PROGOLD LUBRICANTS
PO BOX 80729
Conyers, GA 30013 États-Unis

Section 2 Identification des dangers

Classifications

Irritation oculaire - Catégorie 2

Irritant



Irritant

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux.

Fiche signalétique

Bike Shine

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Autres dangers non spécifiés:

Sans objet

Section 3 Composition

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS #</u>	<u>% concentration massique</u>
Émulsion de silicone	63148-62-9	>=15 <= 20

Section 4 Premiers secours

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

AVERTISSEMENT. Peut être nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

INGESTION : Peut être nocif en cas d'ingestion. Consulter immédiatement un médecin.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche signalétique

Bike Shine

Moyens d'extinction adaptés :

Utiliser de l'eau atomisée, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Dangers particuliers résultant de la substance chimique :

Les récipients peuvent accumuler de la pression et se briser.

Produits de décomposition thermique dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Méthodes particulières de lutte contre

l'incendie :

Isoler immédiatement la scène en évacuant toutes les personnes à proximité de l'incident en cas d'incendie. Aucune mesure ne doit être prise si elle entraîne des dangers pour la personne ou si elle n'a pas fait l'objet d'une formation adaptée. Déplacer les récipients de la zone de l'incendie si cela peut être réalisé sans danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés à l'incendie.

Équipement de protection spécifique pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection adapté et un appareil respiratoire autonome (ARA) doté d'une protection du visage complète fonctionnant en mode de pression positive.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir la section 8)

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage:

Empêcher toutes les fuites. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non protégé d'entrer. Disperser les vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les écoulements de pénétrer dans les conduites d'évacuation, les égouts, les cours d'eau et les autres plans d'eau. Absorber les déversements à l'aide de matériaux inertes. Absorber le produit qui ne peut être récupéré. Transférer le produit absorbant, les matériaux du sol et les autres matières contaminés dans des récipients à des fins d'élimination.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Ne pas utiliser ou conserver à proximité de sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes nues. Stocker dans un endroit sec et frais. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir hors de portée des enfants.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche signalétique

Bike Shine

Effets sur certains organes cibles : Foie, reins, poumons et voies respiratoires supérieures, tube digestif, yeux, peau.

Informations relatives à la reproduction/au développement : Le 2-butoxy-éthanol a provoqué une hémolyse des globules rouges chez les animaux de laboratoire et des lésions secondaires au foie et aux reins.

Informations sur les dangers carcinogènes : Ce produit ne figure pas sur les listes de produits carcinogènes de l'IARC, du NTP ou de l'OSHA.

Valeurs de toxicité aiguë : 2-butoxy-éthanol : Ingestion - LD50, rat, 1 300 mg/kg ; LD50 dermique, cochon d'Inde 1 400 mg/kg ; Inhalation - LC50, 1 h, vapeur, cochon d'Inde > 3,1 mg/L

Section 12 Informations écologiques

2-butoxy-éthanol : EC50, daphnie magna, test statique, 48 h, immobilisation : 1 550 mg/L

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations environnementales locales, régionales et nationales. Voir l'étiquette pour des instructions plus détaillées.

Section 14 Transport Information

Certains modes d'expédition ou tailles d'emballage peuvent constituer des exceptions aux réglementations relatives au transport. La classification fournie peut ne pas refléter ces exceptions et ne pas être applicable à tous les modes d'expédition ni toutes les tailles d'emballage.

Numéro ONU	1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols, inflammable
Classe	2.1
Groupe d'emballage	-

Section 15 Informations relatives à la réglementation

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) » de 1986 (40 CFR 372.65) 2-butoxy-éthanol

Si les composants identifiés de ce produit sont des substances dangereuses CERCLA et/ou figurent dans les Sections 302, 304, ou 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) » de 1986 (aussi appelé EPCRA, le « Emergency Planning and Community Right-To-Know Act »), ou dans la Proposition 65 de l'État de Californie (« Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act »), ils seront mentionnés ci-dessus dans la section 15 de cette FDS.

Si les composants identifiés de ce produit figurent dans la Section 313, ce produit contient des substances chimiques soumises aux exigences de signalement de la Section 313. Ces informations doivent figurer dans toutes les FDS qui sont copiées et distribuées pour ce produit.

Titre III Section 311/312 Catégories de danger - 40 CFR 370.2 :

AIGU (X) Chronique (X) Incendie (X) Pression (X) Réactif () Sans objet ()

Statut T.S.C.A. : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux exigences de signalement de l'inventaire du Toxic Substances Control Act.

Statut RCRA : Dans le cadre du RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou dérivé du produit doit être classé comme déchet dangereux. Si ce produit devient un déchet dangereux, il devra recevoir un ou des codes RCRA D001.

Fiche signalétique

Bike Shine

Section 16 Autres informations

Classifications HMIS :

SANTÉ 2
INFLAMMABILITÉ 4
RÉACTIVITÉ 0
PROTECTION INDIVIDUELLE G

Mise en garde : Le fabricant est convaincu que les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont exactes. Les procédures suggérées sont basées sur l'expérience à la date de publication. Elles ne sont pas nécessairement exhaustives ni complètement adaptées à chaque circonstance. En outre, ces suggestions ne doivent pas être confondues avec les lois, réglementations, règles en vigueur ou les exigences vis-à-vis des assurances, ni suivies et donner lieu à une violation de ces dernières.

Date de préparation/révision : 6/4/2017